

# Communiqué de presse

Évry, le 10 novembre 2011

## 11 novembre : se souvenir des Fusillés pour l'exemple

**2 400 soldats furent condamnés à mort pendant la Première Guerre Mondiale pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertion, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie. Le Conseil général de l'Essonne prend aujourd'hui position pour la réhabilitation de ces « Fusillés pour l'exemple ».**

L'armistice signé le 11 novembre 1918, que nous célébrerons demain sur l'ensemble du territoire, marque la fin des combats de la Première Guerre Mondiale. Un cessez-le-feu annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés.

2 400 d'entre eux, souvent oubliés de l'Histoire, furent condamnés à mort pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertion, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie. 600 furent fusillés et les autres condamnés à des peines de travaux forcés, de déportation vers des bagnes et chantiers coloniaux, de détention dans des forteresses ou camps militaires ou encore un retour au front. D'autres furent sommairement abattus sans procès. Leur nombre est inconnu.

Considérant qu'à quelques années du centenaire du début de la Première Guerre Mondiale, le temps est venu d'honorer tous les morts de faire œuvre de justice et de rétablir l'Histoire conformément à la réalité des faits, le Conseil général de l'Essonne proposera, lors de son assemblée le 21 novembre prochain, le vote d'une motion demandant la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

**"Onze Conseils généraux ont déjà pris position pour cette réhabilitation", explique Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne. "Je souhaite que l'Essonne s'engage elle aussi dans ce devoir de mémoire et de justice".**

*"De nombreuses familles demandent que la lumière soit faite sur le sort d'ancêtres qui font partie des militaires morts durant la guerre, mais qui n'ont pas eu droit à la mention « Mort pour la France »", ajoute Maud Olivier, Vice-présidente du Conseil général chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, à l'origine de la motion soumise au vote le 21 novembre prochain. "Ces hommes ne sont pas des mutins, ils sont allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces !".*

Le vote de cette motion sera l'occasion pour le Conseil général d'appeler à la mise en place d'une commission, composée d'historien-ne-s, de juristes, de représentant-e-s d'associations et du service historique de la Défense, chargée d'examiner des cas soumis les familles, des associations ou des chercheur-e-s. A l'issue de ces travaux, les noms de tous les réhabilités seraient inscrits, après accord des familles concernées, sur les monuments aux morts. L'inscription « Mort pour la France » serait transcrite dans les registres d'état civil. L'honneur de ces hommes doit leur être rendu à titre posthume avec toutes les conséquences des droits éventuels.

Contact : Mathieu CUSSOT  
Téléphone : 01 60 91 91 47  
Portable : 06 77 80 24 72  
Télécopie : 01 60 91 91 24  
E-mail : mcussot@cg91.fr

*Essonne*  
LE CONSEIL GÉNÉRAL